

## CERTIFICAT DE LAVAGE

Le règlement 07 2008 concerne la protection des lacs de La Conception. Il oblige à laver les embarcations et leurs accessoires ainsi qu'à se procurer un certificat de lavage valide. C'est un moyen de contrer la propagation, d'un plan d'eau à l'autre, de plantes et d'organismes nuisibles dont le très envahissant myriophylle à épis. *Soyons vigilants!*

Rappelons-nous les dégâts causés par cette plante sur différents lacs.  
N.B. Les embarcations des résidents utilisées uniquement au Lac Xavier sont exemptées de ce règlement.

### Endroits autorisés pour le lavage des embarcations

**Défi Sport** (fermé dimanche et lundi)

**Marine Motoneige**

**Motorisé Inc.**

228, route 117

Mont-Tremblant (Québec)

(819) 425-2345

Sans rendez-vous **(20.00\$)**

**Lave-Auto Mont-Tremblant**

496, rue de Saint-Jovite

Mont-Tremblant (Québec)

(819) 681-9136

Sans rendez-vous **(5.00\$ + le lavage)**, pas de service en cas de pluie

**(Le lavage est effectué par le propriétaire de l'embarcation)**

**Lave-Auto**

**Libre service de Labelle**

6541, boul. Curé-Labelle

Labelle (Québec)

(819) 686-5665

Sans rendez-vous à la porte numéro 2 **(15.00\$)** (désinfectant disponible)

**(Le lavage est effectué par le propriétaire de l'embarcation)**